



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 27 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 21 juillet conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMLADI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI	à	M. ARESU
Mme OTTAVY-SARROLA	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. HABANI
Mme CORTICCHIATO	à	Mme GUERRINI
M. FILONI	à	Mme SANNA
M. FERRARA	à	M. PAOLINI
Mme FELICIAGGI	à	M. SBRAGGIA
Mme VILLANOVA	à	Mme ZUCCARELLI
Mme MASSEI	à	Mme FALCHI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme JEANNE, M. RENUCCI, Mme RICHAUD, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 juillet 2015

Délibération N°2015/ 276

Avenant n°1 au marché n°14/023 relatif aux travaux pour le réaménagement des exutoires pluviaux des Cannes et des Salines. Lot 2 : Mise en œuvre d'un fonçage et ressuyage aux Cannes. Autorisation de signer et exécuter l'avenant.

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Par délibération n° 2014/51 en date du 6 mars 2014, le conseil municipal a autorisé M. le maire à signer et exécuter le marché relatif aux travaux pour le réaménagement des exutoires pluviaux des Cannes et des Salines Lot 2 : Mise en œuvre d'un fonçage et ressuyage aux Cannes avec le groupement d'entreprises solidaire RAZEL-BEC / RAFFALLI / TERRACO représenté par le mandataire RAZEL-BEC pour un montant de 404 811.77 € HT.

Le présent avenant n°1 a pour objet d'adapter le marché de travaux du lot 2 suite à des sujétions techniques imprévues.

- **Prix nouveau PN1 - Démontage des voies CFC :**

Le regard n°1, situé en bordure de la voie ferrée, aurait dû être réalisé sans démonter cette dernière. Cependant, une fois les plans exécutions (EXE) réalisés, il s'est avéré que la place disponible pour travailler autour de l'ouvrage devenait très réduite suite à la découverte d'une canalisation de transport de gaz (ø250 acier) et la stabilité de la voie ferrée, même non circulée, aurait été fragilisée. Pour plus de sécurité, il a été décidé de démonter la voie ferrée afin de travailler en toute sécurité et de reconstruire le ballast et la voie à neuf.

- **Prestations réintégrées au marché – Dépose et repose de clôture et de muret :**

Tout comme évoqué dans le PN1, des prestations ont dû être remises au marché, car les travaux ont débordé de l'emprise théorique et les avoisinants ont dû être déposés, puis reposés à l'identique (clôture entre la mer et le Port Ornano ainsi que le muret CFC). En effet, malgré de nombreuses réunions de préparation et échanges de documents et procédures avec les services du Port de plaisance et les concessionnaires, la précision des informations délivrées étant très relative, la position des réseaux dans la réalité a amené des changements de positionnement d'ouvrages. Articles 8040 et 8050.

Les prestations non prévues au marché de base sont les suivantes :

Les prestations non prévues sont représentées par le PN (Prix Nouveau) :

	Désignation des Travaux	U	Prix Unitaire
8000	ENROCHEMENTS ET TRAVAUX SPECIAUX		
8060	DEMONTAGE ET REMONTAGE DE LA VOIE FERREE		
8060C	DEMONTAGE ET REMONTAGE DE LA VOIE FERREE "RESSUYAGE"	ML	1 425,00 €

Les quantités modifiées par rapport au marché de base sont les suivantes :

Certaines quantités ont été adaptées aux contraintes de terrain :

Prix 1050 : de nombreux sondages ont dû être réalisés sur l'emprise du Port pour placer au mieux les canalisations forées et les ouvrages.

Ces sondages ont permis d'adapter plus finement les implantations par rapport aux existants non répertoriés et non mentionnés dans les retours de DT, avec une influence sur les quantités des articles suivants : 6030a, 6040a, 6050, 7030, 7040, 8030, 8040, 8050 et 9040 (axe et longueurs de tir des canalisations, nature des enrochements, dépose de clôture, reprises d'enrobé suite à une sortie prématurée des canalisations sans tranchées...).

Cet avenant d'un montant total de 56 533.78 € HT représente une incidence financière de 13.97% du montant initial du marché.

Le nouveau montant du marché s'élève à 461 345.55 € H.T.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation. Les titulaires du marché renoncent à toute réserve, réclamation ou demande d'indemnités dont le fait générateur serait antérieur à la date du présent avenant.

La Commission d'appels d'offres en sa séance du 21 juillet 2015 a rendu un avis favorable en vue de la conclusion de l'avenant n°1 avec le groupement d'entreprises solidaire RAZEL-BEC / RAFFALLI / TERRACO représenté par le mandataire RAZEL-BEC.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant n°1 au marché 14/023 relatif aux travaux pour le réaménagement des exutoires pluviaux des Cannes et des Salines Lot 2 : Mise en œuvre d'un fonçage et ressuyage aux Cannes avec le groupement d'entreprises solidaire RAZEL-BEC / RAFFALLI / TERRACO représenté par le mandataire RAZEL-BEC pour un montant de 56 533.78 € HT

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de M. Antoine Paolini, conseiller municipal délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20 ;

Vu le Code du travail ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juillet 2015 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission d'appels d'offres de la Ville en sa séance du 21 juillet 2015 en vue de la conclusion de l'avenant n°1 au marché avec le groupement d'entreprises solidaire RAZEL-BEC / RAFFALLI / TERRACO représenté par le mandataire RAZEL-BEC.

DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT M. LE MAIRE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

à signer et exécuter l'avenant n°1 au marché 14/023 relatif aux travaux pour le réaménagement des exutoires pluviaux des Cannes et des Salines Lot 2 : Mise en œuvre d'un fonçage et ressuyage aux Cannes avec le groupement d'entreprises solidaire RAZEL-BEC / RAFFALLI / TERRACO représenté par le mandataire RAZEL-BEC pour un montant de 56 533.78 € HT

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent 2000462015_276-DE)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2015

Publication : 31/07/2015

Pour l'autorité Compétente
par délégation

